

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINEDOCUMENTS
INDEX UNIT

MASTER

21 DEC 1950

Distr.
RESTREINTE

SR/165

20 juin 1950

Original: FRANÇAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT SOIXANTE-CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 20 juin 1950, à 11 heures.

Présents:

M. de BOISANGER (France')	Président
M. ERALP (Turquie)	
M. BARCO * (Etats-Unis d'Amérique)	
M. de AZCARATE	Secrétaire principal

* Suppléant

1. Remplacement de M. YALCIN

Le PRESIDENT annonce que la Commission a été officiellement avisée du départ de M. Yalcin, A cette occasion, il tient à **déclarer** combien il **regrette** cette décision qui privera **désormais** la Commission **d'une** collaboration, **précieuse**. Pendant **plus d'un an**, M. Yalcin a activement participé aux travaux de la Commission qui a toujours **tiré** le plus grand **profit** de son **concours**.

Il prie M. Eralp de bien vouloir dire à M. Yalcin tous **ses** regrets de le **voir** partir,

M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) partage les regrets du **Président**. Il **est** cependant heureux d'apprendre. que M. Yalcin sera remplacé par M. Eralp,

LE SECRETAIRE PRINCIPAL **s'associe**, au nom du Secrétariat, aux paroles qui viennent **d'être** prononcées,

2. Activités futures de la Commission (retour à Jérusalem)

Le PRESIDENT rappelle que les membres de la Commission ont envisagé, à plusieurs reprises, au **cours de conversations privées**, de retourner prochainement à Jérusalem, Cependant, aucune décision **n'a** encore été prise à ce **sujet**. Le **Président** **souligne** que la Commission **ne** peut guère prendre de **désicion** **avant**

d'avoir reçu une réponse du Gouvernement jordanien à la note qui lui a été envoyée le 30 mai 1950.

Lors de son passage à Amman, le roi et le Gouvernement de la Jordanie avaient paru accueillir favorablement la proposition qui devait figurer dans cette note. Il se pourrait donc que la réponse soit affirmative et il convient de l'attendre avant de prendre d'autres mesures. En tout état de cause, il ne paraît pas souhaitable actuellement de donner l'impression que la Commission se prépare à rejoindre Jérusalem et qu'elle a abandonné sa proposition en raison des réponses négatives reçues de l'Égypte, du Liban et de la Syrie.

Par ailleurs, cette nouvelle position de la Commission risquerait de paraître incompréhensible au Gouvernement d'Israël; en effet, lors de son passage à Jérusalem, le Président a dit lui-même à M. Sharett que la Commission avait l'intention de créer des comités mixtes, même dans le cas où deux États seulement accepteraient cette proposition.

En conséquence, le Président propose à la Commission de demander au Secrétaire principal d'envoyer un télégramme à M. Quimper et à M. Fisher pour les prier de se rendre à Amman, afin de faire savoir au Gouvernement jordanien que la Commission espère toujours recevoir une réponse favorable de la Jordanie.

Le Président estime qu'il convient de faire comprendre nettement au Gouvernement jordanien que la Commission maintient sa proposition et qu'elle voudrait recevoir rapidement une réponse. Au cas où cette réponse serait affirmative, le Président pense qu'il serait peut-être opportun de demander aux États arabes d'envoyer des observateurs aux comités mixtes.

D'autre part, il vaudrait mieux sans doute ne pas parler encore du lieu où pourraient se réunir les comités mixtes, pour le cas où la Jordanie préférerait que les réunions aient lieu à Genève.

M. ERALP (Turquie) avait cru comprendre que la Commission prendrait de toute façon des dispositions pour rejoindre Jérusalem vers le 10 juillet. Dans le cas d'une réponse favorable avant le départ de la Commission, les pourparlers pourraient commencer à Genève, sinon la Commission pourrait engager des négociations avec la Jordanie dès son arrivée à Jérusalem.

Le PRÉSIDENT a toujours estimé qu'il serait préférable d'attendre la réponse de la Jordanie avant de quitter Genève. Si celle-ci acceptait de commencer

des **conversations** à Gcnbve, il serait **fâcheux** que la Commission soit obligée de revenir de Jérusalem,

Jusqu'à maintenant il ne paraissait pas opportun **d'insister** auprès de la Jordanie à ce sujet, mais puisque la Ligue arabe a déjà pris position, il **n'en** va plus de **même**.

M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) partage ce point de vue; toutefois, il pense que la Commission peut **décider d'aller** à Jérusalem si elle ne **reçoit** pas de réponse de la Jordanie; ainsi, **l'absence** de réponse ou une réponse **négative** **n'empêcherait** pas la Commission d'entreprendre, **dès** son arrivée à Jérusalem, des négociations avec la Jordanie.

Il est d'avis **qu'il** faut envoyer un **télégramme** à M. Quimper et à M. Fishor dans le sens indiqué par le Président, mais il pense **qu'il** serait **prématuré** de parler, dans ce **télégramme**, de la possibilité de demander aux **Etats** arabes **d'envoyer des** observateurs, Il estime qu'il faudra, auparavant, **connaître l'o-**
pinion de la Jordanie à ce sujet,

Le **PRESIDENT** reconnaît **qu'en** effet il vaut mieux ne pas mentionner cette possibilité dans ce premier télégramme, Il signale **qu'il** en a parlé avec les délégations arabes avant leur **départ** et indique que celles-ci ne **se** sont pas **montrées** hostiles à cette **idée**, Mostapha Bey, entre autres, **lui** a dit **qu'il** en parlerait à son Gouvernement,

D'un commun accord, la Commission **décide** de charger le **Secrétaire** principal **d'envoyer** un **télégramme** à M. Quimper et à M. Fishor dans le sens indiqué par le Président **et** en tenant compte des observations de M. Barco,

Le Président propose **d'attendre** la présence de M. Palmer **pour** examiner les dispositions à prendre en vue **d'un** départ **éventuel** pour Jérusalem.,

Il en est ainsi décidé

3. 7ème rapport sur l'évolution de la situation

Le **PRESIDENT** demande au Secrétariat de préparer le **7ème** rapport sur l'évolution de la situation, Ce rapport résumerait **l'activité** de la Commission à partir du 8 mai et signalerait **l'insistance** dont elle a fait preuve pour aboutir à un résultat et son insuccès.

Le **SECRETARE PRINCIPAL** demande si ce rapport doit **être** rédigé de la

même façon que Les rapports précédents et s'il ne conviendrait pas de faire figurer en annexe le texte des notes échangées avec les diverses délégations. Mais il fait observer qu'il serait difficile, par exemple, d'annexer au rapport le compte rendu de la dernière séance qui contient l'exposé de M. Shukairy; il pense que dans ce cas il faudrait obtenir son approbation auparavant.

D'autre part, étant donné que l'exposé général fait par le délégué israélien, le 29 mars, n'a pas figuré dans le dernier rapport - ce qui a provoqué une observation de la part de M. Kahany - il peut sembler difficile de faire figurer dans ce rapport l'exposé général de Mostapha Bey et de M. Shukairy. C'est pourquoi, le Secrétaire principal estime préférable de s'en tenir à la méthode habituelle.

M. BARCO fait remarquer qu'il convient de faire une distinction entre les réponses officielles et les observations faites en séance par les délégations. Il estime que la Commission peut faire figurer les réponses officielles dans une annexe au rapport et se contenter de résumer les observations formulées en séance.

Il considère que l'exposé fait par le délégué israélien le 29 mars était un exposé général et ne constituait pas une réponse officielle. Il estime donc qu'il n'est pas nécessaire de l'annexer au rapport de la Commission. Mais, en tout état de cause, c'est à la Commission qu'il appartient de décider ce qu'elle entend faire;

M. ERALP (Turquie) partage ce point de vue.

Le PRÉSIDENT, se rendant compte des difficultés, reconnaît que la Commission doit laisser toute latitude au Secrétaire principal pour préparer un projet de rapport, de la manière la plus appropriée.

Il en est ainsi décidé

4. Communication de certains procès-verbaux à la délégation syrienne.

Le SECRÉTAIRE PRINCIPAL indique que la délégation syrienne lui a demandé de lui communiquer le compte rendu de la séance du 12 mai 1949, ainsi que les comptes rendus des quatre séances suivantes auxquelles assistaient la délégation israélienne.

A cette demande, le Secrétaire principal a répondu qu'il était de règle

de ne communiquer les comptes rendus qu'aux délégations qui étaient présentes aux séances, Pour pouvoir communiquer les comptes rendus aux autres délégations, la Commission doit prendre une décision à cet égard, après avoir consulté les délégations qui étaient présentes aux séances,

En conséquence, le Secrétaire principal a pris contact avec, M. Kahany qui lui a promis de faire le nécessaire,

Le Secrétaire principal estime qu'il n'y a pas lieu de prendre de décision pour le moment, mais simplement de prendre acte de ce qui a été fait à ce sujet,

Il en est ainsi décidé

Le PRESIDENT annonce que la Commission a reçu deux télégrammes de Jérusalem, un télégramme relatif aux commentaires donnés dans la presse à propos des incidents de frontière et un télégramme de M. Fisher qui relate une conversation qu'il a eue avec le Général Dayan,

Personnellement, il estime que cette conversation dénote, chez les autorités israéliennes compétentes, un esprit regrettable, et, si la Commission n'y voit pas d'objection, il voudrait en informer confidentiellement son Gouvernement,

En outre, il propose à la Commission d'envoyer un télégramme à M. Fisher pour lui dire qu'elle approuve la réponse qu'il a faite au Général Dayan,

M. ERALP (Turquie) se rallie à l'opinion exprimée par le Président,

M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) estime qu'il convient d'envoyer un télégramme à M. Fisher. Toutefois, il pense qu'il ne faut pas accorder trop d'importance à l'opinion personnelle du Général Dayan, cette opinion n'étant pas forcément celle du Gouvernement d'Israël,

Il considère également qu'il y aurait lieu de signaler dans le télégramme que la Commission ne peut empêcher la presse de commenter les incidents de frontière,

La Commission décide d'envoyer à M. Fishar un télégramme rédigé dans le sens indiqué par le Président,

M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) signale à la Commission que le représentant syrien lui a remis, avant son départ, un memorandum concernant la proposition de la Commission relative à la création de comités mixtes. Tout en insistant

sur le fait qu'il avait rédigé ce memorandum sans consulter Les autres délégations arabes, le représentant syrien a déclaré à M. Barco que celles-ci seraient probablement disposées à l'accepter,

Le représentant des Etats-Unis estime qu'il serait bon que la Commission examine ce memorandum car, à son avis, il contient des idées intéressantes, Dans un certain sens, les propositions qu'il renferme vont plus loin que la proposition de la Commission. D'autre part, s'il est exact que les délégations arabes seraient disposées à l'accepter, cela indiquerait qu'elles ont modifié leur position d'une façon plus favorable.

M. Barco communique ensuite à la Commission une lettre du Général Kennedy.

Le PRESIDENT déclare que la Commission examinera le projet du représentant syrien,

D'autre part, il estime qu'il convient de répondre à la Lettre du Général Kennedy qui entre tout à fait dans les vues de la Commission, Dans cette réponse, le Secrétaire principal pourrait indiquer que la Commission n'a pas encore pris de décision, mais qu'elle envisage un retour éventuel à Jérusalem. Il pourrait signaler en outre que si un représentant du Général Kennedy vient à Genève, la Commission sera heureuse de prendre contact avec lui.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 heures.